

Vers un
**classement
UNESCO**
du
**bassin
de la
Dordogne**

Réunion d'information
Mercredi 30 juin 2010
Castillon-la-Bataille

EPIDOR



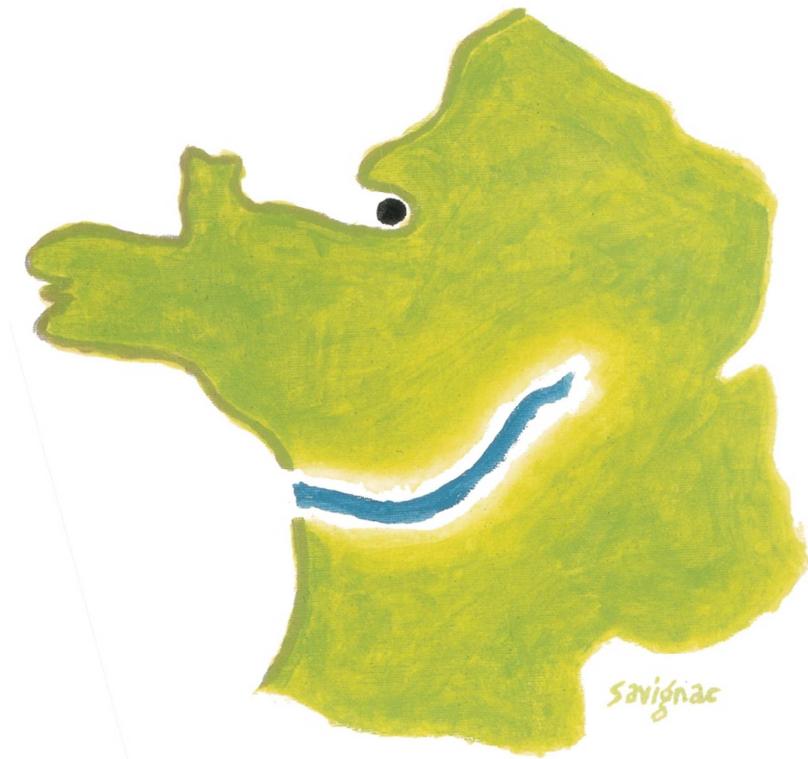
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

**LASEMAINE
DEL'EAU**

DU 28 JUIN AU 04 JUILLET 2010

Journées professionnelles





La vallée de la Dordogne
c'est le sourire de la France

Ordre du jour

Présentation du label « Homme et Biosphère » de l'UNESCO, des intérêts d'une labellisation pour le Bassin de la Dordogne et discussion autour des enjeux du projet.

Personnes présentes

La réunion a été organisée par l'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne – EPIDOR, dans le cadre des journées professionnelles de la Semaine de l'Eau, lancée par le Conseil Général de la Gironde.

Personnes présentes

Monsieur Guy MARTY, Conseiller Général de Castillon-la-Bataille
Monsieur Michel HOLMIERE, Maire de Castillon-la-Bataille
Monsieur Daniel AMBLEVERT, Maire de Sainte-Florence et CCCP
Monsieur Francis CAPAFONS, Maire de Pessac-sur-Dordogne
Monsieur Max GADRAT, Conseiller municipal de Saint-Sulpice-de-Faleyrens
Monsieur Jean-Pierre NAUDON, Maire de Saint-Avit-Saint-Nazaire
Monsieur Joël ROUSSET, Maire adjoint de Libourne et Vice-Président de la CCL
Madame Marie-Emilie SALLETTE, Maire de Pujols-sur-Dordogne et Vice-Présidente de la CCCP
Madame Simone BRU, Déléguée de la SEPANSO de Gironde
Monsieur Didier PASQUON, Fédération de pêche de Gironde
Madame Nathalie BRICHE, Chef du bureau de la ressource en eau, CG 33
Monsieur Daniel FENELON, Président du SITAF Belvès-de-Castillon
Monsieur Raymond PIOLTI, Membre de l'UFC Que Choisir
Monsieur Bernard DURAND, Président du SIA de la plaine de Gardonne
Monsieur Gérard VION, Président de l'ASA de Moulon-Genissac
Monsieur Louis JOUBERT, Fédération de Chasse de Dordogne
Monsieur Pierre LATASTE, Président de l'association des Amis du port, Izon
Madame Isabelle ATLAN, Chargée d'études, A.S.Environnement
Madame Delphine POISSON, Chargée de mission du SCOT, Pays du Libournais
Monsieur Gérard LAMORE, Chargée de communication, Creysse
Mademoiselle Marie VERMEIL, Animatrice du Contrat de rivière Dordogne Atlantique, EPIDOR
Mademoiselle Carole BRETON, Chargée de mission label UNESCO, EPIDOR

Document remis en séance

Dossier de présentation du projet « Homme et Biosphère UNESCO »

Déroulement de la réunion

Présentation

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

C'est pourquoi EPIDOR organise plusieurs réunions d'information à l'échelle des cantons riverains de l'axe Dordogne, des sources dans le Puy-de-Dôme jusqu'à l'estuaire en Gironde.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Cette candidature viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

L'objet de ces réunions est de présenter le projet aux élus, de recueillir leurs observations et de demander leur soutien par le biais d'une délibération du conseil municipal (ou du conseil communautaire) dont un modèle est proposé à la fin de ce dossier. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

EPIDOR a ouvert un site Internet où chacun peut trouver toutes les informations nécessaires et soutenir individuellement le projet en votant en sa faveur : www.biosphere-bassin-dordogne.org.

Débat

Michel HOLMIERE demande de quelle manière il est possible d'exprimer le lien entre les territoires de l'amont et ceux de l'aval. Par ailleurs, il rappelle que le tourisme est une partie intégrante du développement économique, et à ce titre, il se demande s'il serait envisageable de rendre la Dordogne navigable aux bateaux de plaisance.

Carole BRETON souligne que les enjeux de gestion de l'eau et d'aménagement du territoire sont assez différents entre l'amont et l'aval, mais qu'ils sont interdépendants. Les pratiques de l'amont ont des conséquences sur l'aval. Située au cœur du bassin, la Dordogne forme un réceptacle, qu'il s'agisse de la bonne qualité des eaux comme des pollutions diverses. En outre, l'histoire de la navigation donne encore du sens à ce lien ainsi que la présence des huit espèces de poissons migrateurs. Une labellisation du bassin de la Dordogne permettrait donc de valoriser la rivière Dordogne comme le lien fort entre ces territoires. Elle marquerait également l'importance d'une gestion coordonnée de l'eau et des milieux naturels.

Marie VERMEIL précise qu'il n'est plus possible de creuser des canaux de navigation depuis 1981 dans le lit mineur de la Dordogne quand bien même ils permettraient de faciliter la navigation de plaisance. En effet, de nombreuses études démontrent les perturbations des extractions sur les milieux naturels, les berges et les ouvrages tels que les ponts. De plus le caractère « naturel » de la rivière Dordogne est très apprécié des habitants et des touristes.

Didier PASQUON soulève que, même autrefois, la Dordogne n'a jamais été navigable en toutes saisons. Les gabarres y circulaient uniquement lorsque les eaux étaient « marchandes ».

Guy MARTY exprime son intérêt pour la présentation du bassin qui lui a été exposée, mais considère qu'elle est un peu trop idyllique et que la réalité est bien différente. Il souligne alors les multiples dégradations que subit le territoire : les distilleries qui rejettent dans les cours d'eau, les dragages qui ont modifié les biotopes, le bouchon vaseux qui stagne, les effluents vinicoles et domestiques, les déchets flottants...

Carole BRETON explique que l'exposé a pour objectif de faire ressortir les atouts du territoire, car le label Homme et Biosphère vise avant tout à valoriser la qualité du territoire et les efforts engagés pour le préserver. Toutefois il ne s'agit pas de masquer les problèmes. En effet, certains points du bassin de la Dordogne sont soumis à des pressions qui réduisent la qualité des milieux naturels (rejets de stations d'épuration, barrages...). Ces difficultés sont réelles et ne doivent pas être occultées. Elles sont, par contre, l'occasion pour les acteurs élus, gestionnaires, etc..., de s'inscrire dans des démarches de réduction de leurs impacts sur le territoire. C'est également à cela que s'intéressera l'UNESCO.

Francis CAPAFONS s'interroge sur les aides financières disponibles afin d'améliorer la qualité de l'eau, notamment dans le domaine du traitement des eaux usées domestiques.

Carole BRETON indique que la labellisation « Homme et Biosphère » n'ouvre pas à des financements spécifiques. Ce pourrait être néanmoins un argument dans un contexte où les financements se raréfient.

Marie VERMEIL informe les participants qu'environ 80% des dispositifs d'assainissement autonomes dysfonctionnent. Dans les secteurs agglomérés, comme c'est le cas du bourg de Pessac, des solutions collectives peuvent être trouvées. L'Agence de l'eau Adour Garonne pourrait prochainement rouvrir ses financements dans ce domaine à l'ensemble des collectivités.

Daniel AMBLEVERT rappelle que la communauté de communes Castillon-Pujols a mis en œuvre des travaux de gestion des berges qui sont bien avancés, puisqu'ils sont actuellement dans leur 3^e tranche. Il porte également l'attention sur la gêne que subissent les communes riveraines de la Dordogne du fait de l'accumulation des herbiers sur les rives, suite aux fortes pluies qui se sont abattues les semaines précédentes.

Marie VERMEIL soulève que, si la dérive massive des herbiers a une cause naturelle (crue), Electricité de France (EDF) a également une part de responsabilité dans l'impact causé par la dérive des herbiers, notamment du fait d'une gestion inappropriée de l'accumulation de cette végétation au niveau des barrages.

Nathalie BRICHE ajoute qu'il faudrait également mieux prendre en compte la gestion des atterrissements.

Didier PASQUON soulève qu'il existe des schémas berge qui abordent ces points et pose la question du financement de ces actions.

Simone BRU estime qu'il serait nécessaire de réaliser des actions de pédagogie à l'adresse des élus.

Daniel AMBLEVERT précise que la sensibilisation à l'écologie est déjà mise en œuvre et qu'elle s'adresse à tout le monde.

Marie VERMEIL indique qu'il y a plusieurs manières d'informer et de sensibiliser, qu'il s'agisse d'un public de scolaires, de professionnels ou encore d'élus, et que c'est bien à cela que travaille le contrat de rivière Dordogne Atlantique.

Gérard VION s'inquiète de la situation des palus. L'abandon d'une agriculture pas assez rentable entraîne un enrichissement de ces zones, des difficultés de pénétrations pour les chasseurs, une aggravation du risque

incendie et une diminution de leur intérêt esthétique. Si ce phénomène se poursuit ainsi, ces territoires ne présenteront bientôt plus vraiment d'intérêt social, économique, paysager... Il ne faudrait pas alors y faire venir les experts de l'UNESCO, car ça ne refléterait pas une image positive du territoire.

Marie VERMEIL indique que le contrat de rivière Dordogne Atlantique travaille actuellement sur les palus avec les élus et les gestionnaires ; un point sera fait sur ce sujet lors d'un prochain comité de rivière.

Soutenir la candidature du bassin au label UNESCO

Les élus ont été invités à prendre plus ample connaissance du projet en se procurant le dossier de présentation complet disponible sur les sites du projet et d'EPIDOR. Ils ont également été encouragés à être les relais du projet de labellisation auprès de leurs administrés et de leurs collègues élus. Enfin ils ont été incités à signer la liste de soutien à la candidature du bassin de la Dordogne sur le site du projet.

En conclusion, les élus ont reconnu l'intérêt d'une labellisation UNESCO pour leur territoire et se sont dits prêts à soutenir la candidature du bassin de la Dordogne par délibération municipale.

www.biosphere-bassin-dordogne.org

www.eptb-dordogne.fr / Action Biosphère UNESCO

Vers un label Biosphère de l'UNESCO pour le bassin de la Dordogne

[M ou Mme] le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve de Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.

Contexte

Le conseil d'administration d'EPIDOR souhaite présenter la candidature du bassin versant de la Dordogne pour un classement par l'UNESCO au titre de Réserve mondiale de biosphère. Pour être éligible, deux conditions sont à réunir :

- le bassin versant de la Dordogne doit présenter une haute valeur écologique,
- la candidature du bassin versant de la Dordogne doit être acceptée et soutenue par le maximum d'acteurs du bassin.

L'obtention de ce label serait l'occasion de faire reconnaître internationalement la valeur du bassin versant de la Dordogne. Elle viendrait couronner les nombreux efforts réalisés sur le bassin de la Dordogne pour concilier développement économique et respect de l'environnement aquatique. Elle soutiendrait les nouvelles initiatives allant en ce sens. Enfin, elle serait l'occasion de mieux faire connaître le bassin versant et la rivière Dordogne à ses propres riverains et de susciter en eux un sentiment d'appartenance et de fierté.

Le label concernerait l'ensemble du bassin versant avec comme axe central la rivière Dordogne, qui forme un trait d'union entre les territoires de l'amont et de l'aval. La rivière bénéficie encore d'une très bonne qualité, résultat des pratiques et des usages qui se développent sur l'ensemble du bassin versant. À ce titre, la Dordogne est un indicateur intéressant du caractère durable du développement du bassin versant.

Le label UNESCO ne produit pas de contraintes réglementaires nouvelles. Il est l'occasion de prendre conscience que l'état de la Dordogne dépend de l'engagement de chacun dans la voie d'un développement respectueux de l'environnement. À défaut, il pourrait être retiré lors d'une révision par l'UNESCO.

Ce projet de labellisation du bassin de la Dordogne est exemplaire à deux titres. D'abord, parce qu'il concerne un grand territoire et qu'il formerait la réserve de biosphère la plus étendue d'Europe. Enfin, parce que contrairement à d'autres réserves de biosphère, la Dordogne n'est pas un milieu « sous cloche ». La rivière Dordogne est en effet un milieu exploité par l'homme, notamment pour la production hydroélectrique. À ce titre, ce projet correspond complètement à une conception moderne du développement durable.

Le soutien de la population et de ses représentants est essentiel pour l'obtention du label Réserve de biosphère de l'UNESCO. La présente délibération du conseil municipal (ou communautaire) témoignera ainsi de l'engagement des élus dans le projet. Il est aussi important qu'ils promeuvent ce projet et les valeurs qu'il porte auprès de leurs administrés.

Proposition de délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte de la valeur patrimoniale du bassin de la Dordogne et de la nécessité de s'engager durablement dans la voie d'un développement qui allie les enjeux écologiques et économiques,

Se prononce favorablement pour un classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve mondiale de Biosphère,

Soutient la démarche engagée par EPIDOR, porteur du projet. [M ou Mme] le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le dossier de candidature pour le classement du bassin de la Dordogne par l'UNESCO au titre de réserve de Biosphère, préparé par l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne EPIDOR.



Décrochons ensemble le label **Homme et Biosphère** UNESCO
pour le Bassin de la Dordogne

www.biosphere-bassin-dordogne.org

Contact

Carole Breton

Chargée de mission, EPIDOR

05 53 59 72 87 / c.breton@eptb-dordogne.fr

Roland Thieleke

Directeur adjoint, EPIDOR

05 53 59 72 18 / r.thieleke@eptb-dordogne.fr



EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Le Tournepique – 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél. 05 53 29 17 65 – Télécopie : 05 53 28 29 60

Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

